



Faits saillants du C.A du 19 février dernier

Par **Aude Lacasse**, présidente du SEECLG

1. Lors du dernier C.A, en plénière de 18h à 19h, nous avons eu droit à la présentation du plan visionnaire par l'architecte engagé par le collège. Présentation inspirante qui veut refléter à la fois l'idée d'un legs et aussi d'une vision de ce que devraient être les campus postsecondaires dans l'avenir.
2. Lors de la parole au public, les étudiants ont fait leur représentation en faveur de la lutte pour la rémunération des stages.
Sur ce dossier, la résolution de soutien aux étudiants adoptée en CÉ pour recommandation au CA, a été adoptée.
3. Le C.A. a nommé le comité de renouvellement du mandat du directeur des études. Danièle Coallier et Anne-Josée Tessier font partie de ce comité.
4. Il y a eu changement au règlement 16 concernant les frais afférents aux étudiants. Le vote fut demandé. Adopté à la majorité, avec deux voix de dissension et une abstention.
5. Une politique de divulgation d'actes répréhensibles a été adoptée tel que prescrit par la loi. (Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, loi adoptée le 1^{er} mai 2017.)
6. Une modification a été apportée à la Politique de civilité pour être conforme aux nouveaux délais concernant un signalement relatif à une conduite de harcèlement psychologique. Ainsi les délais de signalement sont passés de 90 jours à 2 ans suite à la dernière manifestation de cette conduite.
7. Il y a eu un avis de motion pour demander une dérogation afin de reporter l'adoption de la politique des VACS au 30 avril 2019.